

**Séance ordinaire du 5 septembre 2014****ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2014.

1.3 Élan et alignement du service aux clients.

1.4 Autorisation d'une dépense pour une réception de Noël des employés.

**2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**

2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'août 2014.

2.2 Dépôt des rapports administratifs.

2.3 Dépôt de la correspondance.

**3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

3.1 Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

**4. COMMUNICATIONS**

4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

**5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS.**

5.1 Demande au MTQ d'ajout de panneaux aux intersections chemin du Tour-du-Lac et de la route 321 et du chemin du Parc – Sorties de véhicules d'urgences.

**6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

6.1 Dépôt du compte rendu du comité de travaux publics et infrastructures du 3 septembre 2014.

6.2 Autorisation de paiement à Pavage Coco pour le Rang 4 Sud.

6.3 Priorités des municipalités locales – Travaux sur le réseau routier supérieur du ministère des Transports du Québec (MTQ).

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 Dépôt du compte rendu de la réunion du CCU du 8 août 2014.

7.2 Demande de dérogation mineure numéro 114, concernant une partie du lot 22-A du rang 4.

7.3 Demande de prolonger le permis à l'adresse située au 1414, île Canard Blanc.

7.4 Frais d'installations septiques et sanitaires de 28 736,57 \$ au propriétaire du 1376, île Canard Blanc.

7.5 Demande d'engager un arpenteur-géomètre dans le dossier du 117, chemin des Simoneau.

**8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

8.1 Autoriser les réparations du camion Ford #10.

**9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

9.1 Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de développement durable et économique du 18 août 2014.

9.2 Prolongation du mandat de monsieur Réjean Plouffe.

**10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES**

10.1 Suivi de l'activité du Gymkhana.

**11. ACTIVITÉS PHYSIQUES CULTURELLES**

11.1 Le Programme Pied et Vie active pour septembre.

11.2 Programmation des journées de la culture du 26 au 28 septembre.

**12. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

**13. DIVERS**

13.1 Suivi du dossier – Lac Croche.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**PROCÈS-VERBAL****1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **5 septembre 2014 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Environ 30 personnes assistent à l'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

**1.1****260-09-2014****Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

**1.2****261-09-2014****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2014.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

**1.3****262-09-2014****Élan et alignement du service aux clients.**

CONSIDÉRANT QUE la formation « approches clients » est essentielle pour les employés et le service à la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est recommandée par le comité de gestion financière et ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'un plan de cours adapté a été déposé aux élus pour analyse;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une formation « Élan et alignement du service aux clients » pour les employés;

QUE ce conseil autorise un déboursé de deux mille deux cent cinquante dollars (2 250 \$) plus taxes pour la préparation du cours et la formation d'une journée;

ET QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert à faire les démarches nécessaires à l'obtention d'une aide financière du Centre local d'emploi.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Employés administratifs de la municipalité

**1.4**

**263-09-2014**

**Autorisation d'une dépense pour une réception de Noël des employés.**

CONSIDÉRANT QU'il y a une réception de Noël chaque année pour les employés de la municipalité de Lac-Simon;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert à faire préparer une réception pour l'ensemble de l'équipe municipale à l'occasion des fêtes;

QUE les deniers requis au paiement des frais n'excédant pas trois mille cinq cents dollars (3,500 \$) plus taxes soient pris à même les disponibilités du poste budgétaire, « Réception et relation publique numéro 02-11000493 »;

QUE ce conseil recommande que soient analysées les nouvelles façons de faire dans les autres municipalités pour les années à venir.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

**2.**

**DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**

**2.1**

**264-09-2014**

**Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'août 2014.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'août 2014;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois d'août totalisant la somme de **279 003,49 \$** portant les numéros de chèques **10430 à 10586** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **50 186,35 \$** soit adoptée pour un montant total de **329 189,84 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

**Engagements de crédits.**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

---

Benoit Hébert  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2.2****Dépôt des rapports administratifs.**

Le rapport mensuel du directeur général/secrétaire-trésorier du mois d'août ainsi que ceux des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

**2.3****Dépôt de la correspondance.**

Une liste de la correspondance du mois d'août reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

**3.****GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES****3.1**

265-09-2014

**Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter des modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (voir résolution numéro 242-08-2014);

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

ET QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

#### 4.

#### **COMMUNICATIONS**

##### 4.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

#### 5.

#### **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

##### 5.1

266-09-2014

**Demande au MTQ d'ajout de panneaux aux intersections chemin du Tour-du-Lac et de la route 321 et du chemin du Parc – Sorties de véhicules d'urgences.**

CONSIDÉRANT QUE le directeur en services incendie trouve nécessaire, pour la sécurité des gens, d'avoir des panneaux de sorties de véhicules d'urgences à chaque extrémité des intersections du chemin du Parc et de la route 321 et du chemin du Tour-du-Lac;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soit mandaté à faire une demande auprès du MTQ pour obtenir les panneaux de sorties de véhicules d'urgences.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

MTQ

#### 6.

#### **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

##### 6.1

267-09-2014

**Dépôt du compte rendu du comité de travaux publics et infrastructures du 3 septembre 2014.**

CONSIDÉRANT le compte rendu du comité de travaux publics et infrastructures du 3 septembre 2014;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil entérine les recommandations du comité de travaux publics et infrastructures;

QUE ce conseil autorise la réalisation des travaux prévus;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soit autorisé à effectuer les paiements appropriés afin de donner suite à la résolution;

ET QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soient mandatés à signer tous les documents pour permettre la réalisation de la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

**6.2**

268-09-2014

**Autorisation de paiement à Pavage Coco pour le Rang 4 Sud.**

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux de réfection prévue pour le chemin du Rang 4 sud (voir règlement numéro 462-2014);

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 1 en fonction du bordereau pour le Rang 4 Sud;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur-conseil, monsieur François Maillé;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise le paiement de 395 078,21 \$ plus les taxes applicables au compte de Pavage Coco pour la demande de paiement numéro 1;

QUE les personnes responsables de la comptabilité valident que les cautionnements enregistrés aient été libérés avant le versement du chèque;

QU'une retenue de 10 % (43 897,58 \$ plus taxes applicables) soit payée au moment où elle sera libérée par approbation complète des travaux par l'ingénieur-conseil, monsieur François Maillé;

QUE l'imputation de la somme totale des travaux soit répartie de la façon suivante :

#0301000100	Réfection des routes	384 027,00 \$
#5413591100	TECQ à recevoir	71 237,87 \$

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Pavage Coco

**6.3**

269-09-2014

**Priorités des municipalités locales – Travaux sur le réseau routier supérieur du ministère des Transports du Québec (MTQ).**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Lac-Simon juge opportun de choisir certaines priorités routières à entretenir sur le réseau routier supérieur;

CONSIDÉRANT QUE le comité régional de transport est à préparer des priorités pour le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon de la route 315 entre Chénéville et Montpellier est en très mauvaise condition;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon entre la route 317 Nord et Chénéville (partie de la route 321) est aussi en très mauvaise condition;

CONSIDÉRANT QUE ces deux tronçons sont des accès prioritaires pour notre municipalité;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil demande à la MRC de Papineau de bien considérer ces deux axes dans leur plan soumis au MTQ;

Route 315 – Montpellier à Chénéville

Route 321 – du Nord de la 317 jusqu'à Chénéville

ET QU'une copie conforme soit envoyée à monsieur Gilles Tremblay, président du comité des Transports, madame Paulette Lalande, Préfet de la MRC de Papineau, monsieur Alexandre Iracà, député

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

#### **Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

### **7.**

#### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

##### **7.1**

#### **Compte rendu de la réunion du CCU du 8 août 2014.**

Le compte rendu de la rencontre du 8 août 2014 du CCU a été déposé pour analyse.

##### **7.2**

270-09-2014

#### **Demande de dérogation mineure numéro 114, concernant une partie du lot 22-A du rang 4.**

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 114 par rapport aux marges applicables de l'agrandissement d'un bâtiment accessoire en cour avant sur la partie du lot 22-



A du rang 4 à Lac-Simon. Par contre, la construction ne devra plus empiéter sur la bande riveraine et l'arbre présent, à proximité de la construction existante, devra être conservé.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie  
Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme  
Propriétaire du lot 22-A du rang 4

**7.3**

271-09-2014

**Demande de prolonger le permis à l'adresse située au 1414, île Canard Blanc.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 127-04-2014;

CONSIDÉRANT la demande formulée par les propriétaires de l'adresse située au 1414, île Canard Blanc, en date du 9 août 2014 de prolonger le permis pour permettre de terminer les travaux;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent une prolongation du permis jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour terminer les travaux et répondre aux exigences de la municipalité dans le dossier.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie  
Propriétaires du 1414, île Canard Blanc  
Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

**7.4**

272-09-2014

**Frais d'installations septiques et sanitaires de 28 736,57 \$ au propriétaire du 1376, île Canard Blanc.**

CONSIDÉRANT le jugement de la cour supérieure et l'ordonnance en rapport à l'installation septique du 1376, île Canard Blanc;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal juge opportun de faire appliquer sa réglementation municipale;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de 28 736,57 \$ taxes incluses à la firme Paradis, Montpetit et Beauchamps en règlement de l'exécution du jugement;

QUE la somme soit portée au compte de la propriété du 1376, île Canard Blanc pour qu'elle soit remboursée à la municipalité, le tout conformément à la Loi.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Propriétaire du 1376, île Canard Blanc

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

273-09-2014

**7.5****Demande d'engager un arpenteur-géomètre dans le dossier du 117, chemin des Simoneau.**

CONSIDÉRANT le litige opposant le propriétaire du 117, chemin des Simoneau avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des engagements devant les tribunaux ont été pris;

CONSIDÉRANT QUE cesdits engagements ne sont pas respectés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon sous la recommandation de son conseiller juridique a besoin d'un devis d'arpentage de la propriété du 117, chemin des Simoneau;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soit mandaté à engager un arpenteur-géomètre pour effectuer les travaux au 117, chemin des Simoneau comme prévu dans le préambule.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Propriétaire du 117, chemin des Simoneau

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

**8.****COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES****8.1**

274-09-2014

**Autoriser les réparations du camion Ford #10.**

CONSIDÉRANT QUE le camion Ford #10 a des réparations de plus de cinq mille dollars (5 000 \$) à effectuer;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise le paiement de cinq mille six cent trois dollars et dix (5 603,10 \$) taxes incluses pour les réparations exécutées sur le camion Ford.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Julien Boivin, directeur de la collecte des matières résiduelles et recyclables

**9.**  
**DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

**9.1**  
**Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de développement durable et économique du 18 août 2014.**

Monsieur Jean-François David fait le rapport de la progression des échanges du comité du développement durable et économique. Un document est déposé au conseil pour analyse. La prochaine rencontre est prévue pour le 15 septembre avec le SADC à 19 heures.

**275-09-2014**  
**9.2**  
**Prolongation du mandat de monsieur Réjean Plouffe.**

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heure du consultant, monsieur Réjean Plouffe est écoutée;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement économique a déposé à la dernière séance un plan d'action de la planification stratégique du développement durable et économique (résolution numéro 254-08-2014);

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement durable et économique veut mettre en application ce plan d'action;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la prolongation du contrat de monsieur Réjean Plouffe pour un montant n'excédant pas deux mille dollars (2 000 \$) plus les taxes.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**  
c.c. Trésorerie  
Monsieur Réjean Plouffe, consultant

**10.**  
**ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES**

**10.1**  
**Suivi de l'activité du Gymkhana.**

Un bilan de l'activité du Gymkhana des 15,16 et 17 août est dressé par le conseiller représentant, monsieur Gilles Robillard. Monsieur Michel Lavigne dresse le bilan de l'activité des feux d'artifice du 26 juillet dernier.

**11.**  
**ACTIVITÉS PHYSIQUES CULTURELLES**

**11.1**  
**Les Programmes Pied et Vie active pour septembre.**

Madame Chantal Crête, conseillère, informe la population des deux programmes qui seront mis de l'avant pour favoriser l'activité physique des aînés.

**11.2****Programmation des journées de la culture du 26 au 28 septembre.**

Madame Chantal Crête dresse le tableau des activités qui seront présentées dans le cadre de la semaine de la culture du 26 au 28 septembre 2014. Ces éléments seront présentés sur notre site internet.

**12.****POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS****12.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

**13.****DIVERS****13.1**

**Suivi du dossier – Lac Croche.**

Une première rencontre a eu lieu le 11 août 2014 et un plan d'action sera proposé sous peu. Une autre rencontre est prévue en septembre.

**14.****PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**Heures : 20 h 35**

**Nombre de personnes : 38**

**15.****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**276-09-2014**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 21 h 53

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Jacques Maillé  
Maire

---

Benoit Hébert  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier